

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE 2009

- Organes d'administration et de direction
Extrait du Document de Référence 2009 de la page 74 à 76
- Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société
Extrait du Document de Référence 2009 de la page 220 à 228
- Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Cegedim SA
Extrait de la page 234 du Document de Référence 2009

14 - Organes d'administration et de Direction

14.1 Nom, adresse professionnelle et fonctions des mandataires sociaux

14.1.1 Constitution du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, au cours de l'exercice 2009, se compose de la manière suivante :

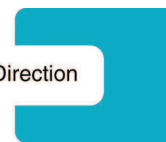
- Jean-Claude Labrune, Président Directeur Général et Fondateur de Cegedim S.A. ;
- FCB S.A.S., société exerçant des activités de holding animatrice, représentée par Pierre Marucchi, également Directeur Général Délégué de Cegedim S.A. ;
- GERS, GIE regroupant les laboratoires pharmaceutiques opérant en France, représenté par Philippe Alaterre ;
- Alliance Healthcare France, société détenue par le répartiteur pharmaceutique Alliance Boots, représentée par Anthony Roberts ;
- Laurent Labrune, Président Directeur Général de la société Cegedim SRH, filiale de Cegedim S.A. ;
- Aude Labrune-Marysse, Présidente de Rosenwald, filiale de Cegedim S.A.

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune-Marysse et de Laurent Labrune.

L'adresse professionnelle des administrateurs est située au siège de la Société.

Liste des mandats occupés au cours des cinq dernières années en dehors des filiales du Groupe Cegedim

Administrateur	Société	Mandat	Début	Fin
Jean-Claude Labrune	Cegedim	Administrateur	12/04/1989	
		DG	20/12/1989	
		PDG	18/08/1994	
	FCB	Président du Conseil d'administration Président (SAS)	21/07/1997 24/06/2005	24/06/2005
	JCL	Gérant	30/11/1994	
Pierre Marucchi	Cegedim	Représentant de FCB au Conseil d'administration	12/04/1989	
		DGD	23/04/2002	
		IRIS		1997
	Laboratoire Biodim	Président (SAS)	30/06/2003	23/06/2006



Administrateur	Société	Mandat	Début	Fin
Laurent Labrune	Cegedim	Administrateur	18/04/2001	
	Brun	co-gérant	11/03/2002	29/12/2006
	FCB	Administrateur et DGD	21/11/2005	
Aude Labrune-Marysse	Cegedim	Administrateur	27/04/2007	
	Brun	co-gérant	11/03/2002	29/12/2006
	FCB	Administrateur et DGD	21/11/2005	
Philippe Alaterre	Cegedim représentant du GERS au Conseil d'administration		20/03/09	
	GERS	Président	11/12/08	
Anthony Roberts	Cegedim représentant d'Alliance Healthcare France au Conseil d'administration		21/12/09	
	Pharmology.com	Administrateur	Juillet 2000	
	Enigma Health	Administrateur	Février 2004	Décembre 2004

PDG : Président Directeur Général

DG : Directeur Général

DGD : Directeur Général Délégué

SAS : Société par Actions Simplifiée.

Jean-Claude Labrune et Pierre Marucchi exercent, par ailleurs, divers autres mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim.

14.1.2 Expérience des administrateurs

Jean-Claude Labrune est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les directeurs informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Pierre Marucchi est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Etudes Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Pierre Marucchi débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la direction du Groupe Cegedim en 1984.



Laurent Labrune est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la direction de la filiale Cegedim SRH. Suite au rachat de Dendrite International, Laurent Labrune est depuis mai 2007 Vice-Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Dendrite.

Aude Labrune-Marysse est diplômée d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB.

Le GIE Gers, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.

La société Alliance Healthcare France, filiale d'un des principaux répartiteurs pharmaceutiques européens, Alliance Boots, fait également bénéficier Cegedim de son excellente connaissance du marché pharmaceutique. Elle contribue à des échanges de vue fructueux sur les opportunités, les enjeux et les stratégies propres à l'environnement de Cegedim.

14.1.3 Déclaration

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction de Cegedim.

En particulier, la Société entretient des relations commerciales avec certains de ses actionnaires et leurs groupes respectifs, notamment le GIE GERS et Alliance Healthcare France, chacun ayant un poste d'administrateur au sein du conseil. Les contrats conclus avec ces entités respectivement l'ont été aux conditions de marché. Ces contrats représentent un montant de chiffre d'affaires inférieur à respectivement 1.5% et 0.2% du chiffre d'affaires consolidé annuel de la Société.

Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

La société CEGERS est une société détenue à 50% par Cegedim SA et 50% par le GIE GERS.



26.2.6 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

(Article L.225-37 du Code du commerce)

■ Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1er août 2003, l'objet de ce rapport est de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe Cegedim.

Ce rapport a été préparé sur la base de comptes-rendus et d'entretiens animés par la Direction Générale auprès de l'ensemble des organes participant au dispositif de contrôle interne du Groupe mentionnés dans la suite de ce document.

■ Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration

- Composition du Conseil d'administration

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est composé de six membres au 31 décembre 2009, avec un engagement de le passer à 10 administrateurs sur l'exercice 2010.

Le 5 novembre 2009, la Société a adhéré au protocole d'accord signé le 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, FCB et le FSI qui a fait l'objet d'une transmission à l'AMF. Ce protocole prévoit que des modifications seront apportées à la gouvernance de la Société par une Assemblée générale convoquée le 8 janvier 2010. Ces modifications sont indiquées dans les faits marquants de ce rapport de gestion.

La liste des Administrateurs de la Société Cegedim S.A. incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est jointe au Rapport de gestion.

- Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la société Cegedim S.A. prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 5 fois.

L'agenda des réunions du Conseil d'administration a été le suivant :



- 13 janvier 2009
- Point sur opération immobilière du 114 rue d'Aguesseau à Boulogne,
 - Point sur l'attribution d'actions gratuites
- 7 avril 2009
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
 - Arrêté des comptes consolidés de l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2008,
 - Projet d'augmentation du capital social en numéraire,
 - Autorisation d'augmentation du capital social au profit des salariés,
 - Programme de rachat d'actions,
 - Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice,
 - Arrêté des comptes prévisionnels,
 - Garantie à donner dans le cadre d'un contrat commercial,
 - Questions diverses.
- 5 novembre 2009
- Attribution d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2008 :
 - ✓ détermination des bénéficiaires d'attributions d'actions pour l'exercice 2009,
 - ✓ modifications des conditions d'attribution des actions,
 - ✓ modification corrélative du règlement de plan d'attribution d'actions gratuites,
 - Augmentation du capital de la filiale tunisienne,
 - Arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2009,
 - Examen des comptes prévisionnels au 31 décembre 2009,
 - Examen et approbation, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, d'un projet d'acte d'adhésion de la Société au protocole d'accord conclu entre (i) Monsieur Jean-Claude Labrune, (ii) la société FCB et (iii) le Fonds Stratégique d'Investissement,
 - Mise en œuvre de la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 27 mai 2009 en vue d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un plafond maximum, en nominal, de 7.622.400€,
 - Subdélégation au Directeur général et/ou au Directeur général délégué des pouvoirs pour :
 - ✓ fixer les modalités définitives de l'augmentation du capital et notamment, le prix d'émission et la période de souscription,
 - ✓ procéder à la réalisation définitive de l'augmentation du capital,
 - ✓ modifier corrélativement les statuts,
 - Arrêté de compte de la créance détenue par la société FCB prévu par l'article R. 225-134 du Code de commerce,
 - Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur la nomination de nouveaux administrateurs, et
 - Questions diverses.



- 19 novembre 2009
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration,
 - Fixation et approbation des modalités définitives de l'augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un plafond maximum, en nominal, de 7 622 400 euros, décidée sur délégation lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2009,
 - Préparation du rapport complémentaire du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur l'utilisation de la délégation de compétence conformément aux articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce,
 - Examen et approbation conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce de la signature par la société d'un avenant intitulé "*Third Supplemental Agreement*" au contrat de crédit en date du 3 mai 2007,
 - Nomination de nouveaux administrateurs, et
 - Préparation et convocation d'une Assemblée générale ordinaire.
- 17 décembre 2009
- Proposition de nomination de quatre nouveaux administrateurs dont un administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF,
 - Finalisation du rapport du Conseil d'administration et des projets de résolutions devant être présentés à l'Assemblée générale ordinaire convoquée pour le 8 janvier 2010,
 - Questions diverses.

- Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par télécopie et courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la société Cegedim S.A.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

- Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'administration.

A toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'administration.

- Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social de la Société.

- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux Administrateurs.



- Rémunération des Administrateurs

La rémunération des Administrateurs est précisée dans la liste des Administrateurs de la société Cegedim S.A. jointe au Rapport de gestion.

- Limitation des pouvoirs du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Nous vous indiquons que le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de Monsieur Jean-Claude Labrune, votre Président-Directeur Général, ni à ceux de Monsieur Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué.

- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques
 - Enjeux du contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Le contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des priorités de la Société et à la sincérité des chiffres publiés. Son efficacité repose sur le comportement des collaborateurs responsables, sans que l'atteinte de tous ces objectifs soit systématiquement garantie. Il veille, d'une part, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables ainsi que par les valeurs décrites dans la charte de conduite d'affaires, normes et règles internes de la Société. D'autre part, il vérifie que les informations comptables et financières sont conformes aux normes en vigueur.

- La coordination de ses activités

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences « métier ».

La réussite de ce modèle requiert, sur le plan du contrôle interne, l'harmonisation des actes de gestion et des comportements des personnels. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

- Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

- L'accompagnement de sa croissance

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

L'acquisition de la société Dendrite International Inc. en mai 2007 a permis à Cegedim de doubler de taille dans ses activités cœur de métier. Cette étape majeure dans le développement du Groupe suppose de consacrer des efforts considérables à la réussite de l'intégration des nouvelles activités. Consciente de cet enjeu, la Direction Générale du Groupe a créé début 2008 un pôle de « l'Excellence Opérationnelle » (Opex), chargé d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, mais aussi de renforcer la culture Groupe orientée clients, dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils et de



l'optimisation de la productivité des équipes. Animé par un collaborateur ayant plus de 15 ans d'expérience au sein du Groupe, notamment au poste de Directeur des Ressources Humaines puis Directeur des activités CRM internationales, Opex est en mesure de proposer des améliorations en matière de contrôle interne et de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

- La sécurité de ses opérations de traitement de l'information

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

- L'acquisition de compétences de pointe

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. En 2004, Cegedim fut l'une des premières entreprises à mettre en œuvre le droit individuel à la formation.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement et accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

- Organisation des organes de Direction participant au dispositif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'administration, Direction Générale et Direction des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe.

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant la Direction Financière, la Direction Comptable, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, le Secrétariat Général, la Direction Informatique et la Direction de la Communication et le pôle Excellence Opérationnelle.

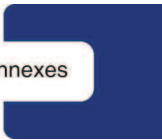
De manière constante depuis l'année 2006, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. Rattachées à la Direction Générale, leur principale mission consiste à formaliser, puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail.

Le réseau de contrôleurs financiers, pays ou régions, continue de se renforcer, notamment en 2007 avec l'intégration des équipes Dendrite. Ils ont en charge de relayer au niveau local la politique du Siège, d'assurer au niveau local un contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles tels que décidés par le Siège.

Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

- Eléments-clefs du contrôle interne relatifs à l'élaboration de l'information financière et comptable

En 2009, le Groupe a poursuivi son travail d'harmonisation et d'optimisation de ses procédures d'information et de contrôle interne en conformité avec la loi de sécurité financière.



- Elaboration des comptes du Groupe
 - Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères et des sociétés nouvellement acquises, la Direction Comptable a instauré une procédure normée de remontées de liasses de consolidation. Parallèlement, la Direction du Contrôle de Gestion veille à la remontée mensuelle de leurs données financières et opérationnelles clefs. Régulièrement, les deux Directions valident conjointement la cohérence de leurs données.

La création dès 2005 d'un service spécifiquement dédié à la consolidation internationale a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontées des informations internationales.

- Contrôle et enrichissement de l'information financière et comptable par le Contrôle de Gestion

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes-rendus d'inspection.

Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de Gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

- Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils ont été mis en place courant 2008 sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion.

- Eléments-clefs du contrôle juridique et opérationnel exercés par la société-mère sur les filiales
 - Contrôle des engagements

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique du Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

- Contrôle de l'activité juridique du Groupe

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et, le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats-clefs.



- Contrôle de la sécurité interne

Deux coordinateurs spécialisés, tous deux rattachés à la Direction Générale, assurent la mise en œuvre de la politique de sécurité interne du Groupe Cegedim : le Responsable de la Sécurité Informatique et le Responsable de la Sécurité Physique, l'un et l'autre s'appuyant sur un réseau de correspondants locaux.

La politique de sécurité interne fait intervenir la Direction des Ressources Humaines, à travers la sensibilisation et les engagements de tous les collaborateurs du Groupe lors de leur recrutement puis à intervalle régulier.

Concernant la sécurité interne des systèmes d'information, Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Le Groupe a également instauré une politique centralisée de sécurité interne de son système d'information, dont l'application s'étend à tous les systèmes d'information centraux du Groupe, ainsi qu'à ceux de tous ses départements et filiales.

La politique de sécurité interne du système d'information couvre en particulier :

- La sécurité du personnel (réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures) ;
- La sécurité physique (contrôler l'accès, les dommages et les perturbations liés aux actifs du Groupe) ;
- La sécurité des accès informatiques (contrôler l'accès aux informations) ;
- La sécurité des informations (assurer un niveau de protection approprié des informations) ;
- La sécurité de l'administration des systèmes (assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information) ;
- La sécurité des développements informatiques (intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien) ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise.

Cette politique est activement animée par la Direction Générale qui depuis 2005 a renforcé l'équipe dédiée à la sécurité au sein de la Direction des Systèmes d'Information. Cette équipe effectue notamment des audits sécurité au sein des filiales du Groupe, en particulier à l'étranger.

Les principaux laboratoires pharmaceutiques clients du Groupe Cegedim ont adopté le référentiel PDA (Parenteral Drug Association), intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises (objet du référentiel COBIT, instauré par l'Information Systems Audit and Control Association et des préconisations du COSO, Committee Of Sponsoring Organizations).

Le guide d'Audit PDA a donc tout naturellement été adopté par le Groupe Cegedim.

Avec l'intégration de Dendrite en 2007, le Groupe a encore renforcé la sécurisation de son système d'information, en bénéficiant d'une infrastructure mondiale, avec des capacités d'hébergement et de production sur les cinq continents.



- Contrôle de la gestion des opérations

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte quatre volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel « gestion » et la présentation de projections annuelles ;
- Le reporting trimestriel « affaires » ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement auprès des départements et filiales du Groupe.

Ces procédures concernent l'ensemble des départements et filiales du Groupe. Par ailleurs, lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au contrôle de gestion selon les normes en vigueur.

- Le processus d'élaboration du budget annuel

Chaque année, les Directeurs d'Activités présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de Gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses-clefs en vue de leur suivi au cours de l'année.

- Le reporting mensuel « gestion » et la présentation de projections annuelles

Le Contrôle de Gestion est chargé d'établir le reporting mensuel de l'ensemble des filiales du Groupe, incluant leurs projections annuelles et leur suivi budgétaire. Systématiquement présenté à la Direction Générale du Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

- Le reporting trimestriel « affaires »

Chaque Directeur d'Activités est chargé d'informer trimestriellement la Direction Générale des activités de gestion relatives au périmètre dont il a la responsabilité. Ce reporting porte sur l'activité commerciale, les produits et services, le personnel, l'organisation et les investissements. Il a pour but essentiel d'identifier les risques qui, dans chacun de ces domaines, seraient susceptibles d'affecter les résultats du Groupe. L'analyse transversale de ce reporting « affaires » permet de mettre en évidence les risques de marché, l'état de la concurrence, d'identifier les opportunités d'évolution (croissance externe, axes de développement stratégique) et de renforcer les synergies au sein du Groupe.

- Les missions ponctuelles d'inspection

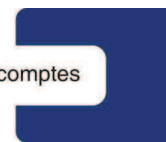
Des missions d'inspection décidées par la Direction Générale sont conduites régulièrement. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent généralement pour en faciliter l'exécution. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines du contrôle interne. »



- Objectifs 2010
 - Poursuivre l'optimisation des processus internes en s'appuyant sur les conclusions du Pôle de l'Excellence Opérationnelle ;
 - Optimiser le reporting après avoir mis en place des outils de gestion financière intégrés et homogènes au sein du Groupe, assurant un flux d'information sécurisé, systématique et cohérent pour servir simultanément les besoins de gestion et de comptabilité statutaire ou consolidée ;
 - Poursuite de l'optimisation du département « recherche et développement » ;
 - Application des recommandations AFEP MEDEF conformément au protocole signé le 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, FCB et le FSI et approuvé le 5 novembre 2009 par la Société.

Fait à Boulogne-Billancourt le 12 avril 2010.

Jean-Claude Labrune
Président Directeur Général
Cegedim S.A.



26.3.5 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Cegedim S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cegedim et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestions des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 23 avril 2010

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON - GRANT THORNTON INTERNATIONAL
MAZARS

MICHEL COHEN
JEAN-PAUL STEVENARD